



Séance du Conseil Communal de Jongny

Mercredi 9 octobre 2024 : 20h00

Procès-Verbal

Début de la séance à 20 h 00

Le Président M. Grégory Mischler souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers. Il salue la municipalité, M. Le boursier Y. Giczi et M. le secrétaire Municipal B. Kaveh, Mme Pauline Yesid, l'huissière, ainsi que M. le Sergent Major Ansermet.

La presse n'est pas présente. Le Président M. Grégory Mischler remercie Mme M-O. Gubler qui a gracieusement repris la présidence lors du dernier conseil ainsi que l'intégralité du bureau pour avoir parfaitement géré son absence.

1. Appel nominal

Ont fait excuser leur absence :

Messieurs : M. Cohen, P. Stadelmann

38 conseillères et conseillers assermentés sont présents. Le quorum de 23 est atteint et la séance est déclarée ouverte.

2. Adoption du procès verbal de la séance du 11 septembre 2024

L'ordre du jour daté du 15 septembre 2024, les préavis n° 08/2024 + 09/2024 + 11/2024 + 12/2024 accompagnés de leurs annexes et rapports, le PV de la dernière séance sont parvenus aux conseillers dans les délais réglementaires.

La lecture du PV n'est pas demandée, quelques corrections sont apportées. Le PV sera modifié puis archivé.

Le Président M. Grégory Mischler demande une modification de l'ordre du jour au point 6, il souhaite l'ajout de l'élection d'un nouveau vice-président, M. M. Cohen ayant transmis sa démission ce jour.

Le Président M. Grégory Mischler donne lecture de la lettre de démission de M. M. Cohen

La modification de l'ordre du jour est acceptée à la majorité

3. Communications du bureau

Le Président M. Grégory Mischler sur les points suivants :

- Rappel des prochaines séances
- Mercredi 4 décembre 2024 dès 19h00 - Salle polyvalente de Jongny
- Mercredi 26 février 2025 20h (réserve)
- Mercredi 7 mai 2025 20h
- Mercredi 18 juin 2025 18h
- Mercredi 10 septembre 2025 20h (réserve)
- Mercredi 8 octobre 2025 20h
- Mercredi 10 décembre 2025 19h
- Sortie du Conseil : 16 novembre 2024
- Démission de Daniel Meister

Mme D. Yezid rappelle la date de la sortie du conseil et invite les conseillers à s'inscrire en fin de séance.

4. Communications de la Municipalité

Mme D. Pittet donne lecture d'une communication de l'ASR relative au deal de rue à Vevey. La période couverte par cette prise en compte de la situation s'étend de janvier à fin septembre 2024. La communication mentionne le renforcement de la présence policière aux abords de la gare de Vevey. En moyenne, 600 personnes sont contrôlées par an, et 131 personnes ont été dénoncées pour diverses infractions. Depuis 2024, la loi prévoit des mesures d'éloignement appelées interdictions de périmètre. À Vevey, 80 mesures d'éloignement ont été prononcées. En complément du renforcement policier, une brigade canine est présente sur place. Toutes les infractions sont systématiquement dénoncées. Une analyse globale sera réalisée en 2025. La lutte contre le deal de rue, ainsi que l'amélioration du sentiment de sécurité dans l'hypercentre de Vevey, demeurent une priorité opérationnelle pour la Police Riviera et une préoccupation majeure des autorités veveysannes. Aujourd'hui, la presse mentionne la mise en place d'une task force par le canton.

Mme C. Genovese indique que les travaux de la Bergère ont dû être interrompus. Cette interruption devrait durer plusieurs semaines, voire plusieurs mois, en raison d'un problème d'infiltration d'eau provenant de la route cantonale. L'eau s'infiltre par un regard de Swisscom et suit la gaine technique jusqu'au bâtiment de

l'administration.

Mme C. Murisier informe que la municipalité a pris en compte les remarques et qu'elle va communiquer sur les avancées du projet relatif à l'école. Actuellement, il n'y a pas eu beaucoup de nouveauté depuis la dernière séance, toutefois, la municipalité a rencontré le cuisiniste, car elle a décidé de construire une cuisine de production. Elle précise qu'ils informeront de l'évolution du projet à chaque conseil. Le résultat du concours est maintenant sur le site de la commune.

Mme N. Pointet informe que le préavis 03/2016, relatif à la revitalisation et le renforcement des berges du ruisseau de la Bergère, dans le secteur allant de la route de Châtel-St-Denis au chemin de la Bergère, qui avait été accepté par le Conseil communal le mercredi 23 mars 2016, a été clôturé. Elle précise que le crédit accordé s'élevait à CHF 80'0000, et que les dépenses effectuées se montaient à CHF 67'765.10, laissant un crédit non utilisé de CHF 12'234.90. Elle indique que l'ensemble des travaux a pu être réalisé et que, par ailleurs, une partie de ces travaux a été financée par le canton, via la DGE, à hauteur de CHF 27'841.30, ce qui représente un taux de 61 % des travaux pris en charge par le Canton pour un montant total de CHF 45'641.50. Elle ajoute que les dépenses effectuées, diminuées de la subvention, ont fait l'objet d'un amortissement unique en 2017, d'un montant de CHF 31'923.80.

Mme N. Pointet aborde ensuite la deuxième communication, qui concerne le budget sur lequel le conseil devra se prononcer dans la séance de décembre. Elle mentionne que ce budget sera présenté sous la nouvelle forme MCH 2 et invite les membres à anticiper en consultant le site du canton, où ils trouveront des informations intéressantes et accessibles sur MCH 2. Elle précise néanmoins, que toutes les informations nécessaires seront fournies lors de la séance, qui sera peut-être un peu plus longue que d'habitude. Enfin, elle rappelle qu'il existe des formations disponibles pour la mise en place de ce nouveau cadre.

5. Assermentation d'un nouveau Conseiller

M. L. Dji ne souhaite pas intégrer le conseil communal. Deux assermentations seront donc faites-en décembre.

6. Election d'un nouveau Vice-Président

Le Président M. Grégory Mischler explique en quoi consiste le rôle de vice-président

M. R. Leal souhaite se présenter pour cette fonction. Il n'y a pas d'autre candidat.

R. Leal est élu par acclamation

7. Préavis municipal n°8/2024 relatif à la révision partielle des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera

Le Président M. Grégory Mischler invite le rapporteur de la commission M. F. Renkens à lire les conclusions du rapport.

Le président M. G. Mischler ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Le président M. G. Mischler passe au vote.

Le préavis 08/2024 est accepté à l'unanimité.

Mme D. Pittet remercie l'assemblée et se réjouit de transmettre l'approbation à l'ASR

8. Préavis municipal n°09/2024 relatif à l'ajustement du bilan pour le passage à MCH2

Le Président M. Grégory Mischler invite le rapporteur de la commission M. David Gatfield à lire les conclusions du rapport

La parole n'est pas pas demandée. Le président M. G. Mischler passe au vote.

Le préavis 09/2024 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal n°11/2024 relatif à la création d'un fonds de rénovation visant au maintien de la valeur des immeubles communaux du patrimoine financier (PF)

Le Président M. Grégory Mischler invite le rapporteur de la commission M. D. Gatfield à lire les conclusions du rapport

La parole n'est pas demandée. Le président M. G. Mischler passe au vote.

Le préavis 11/2024 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis municipal n°12/2024 relatif à une demande de crédit pour les études et la location de modules

Conseil Communal de Jongny

scolaires provisoires pendant la durée des travaux de construction d'un accueil collectif de jour pré et parascolaire et l'agrandissement du site de Jongny

Le Président M. Grégory Mischler invite le rapporteur de la commission M. C. Berchier à lire les conclusions du rapport. Il invite ensuite le rapporteur de la commission des finances M. D. Gatfield à lire les conclusions du rapport de la commission des finances

M. M. Paquier se demande s'il ne serait pas préférable d'acheter les modules plutôt que de les louer. Il estime qu'il serait plus judicieux de procéder à l'achat, afin que le matériel puisse être utilisé par les quatre communes.

M. J.L. Sansonnens explique que la solution d'achat des modules a été écartée. Il précise que Jongny sera la première commune à les utiliser. Ensuite, s'il n'y a pas de besoin immédiat des communes voisines, il faudrait les stocker, ce qui représente un risque élevé.

M. M. Paquier souhaite savoir où ces pavillons seront installés.

M. J.L. Sansonnens répond que, la place étant limitée, ils seront installés sur la partie herbeuse située sous les paniers de basket. Il ajoute que le périmètre sera sécurisé depuis le chemin rouge.

M. F. Renkens souhaite revenir sur les chiffres. Il indique que les containers ont une durée de vie de 5 ans et trouve que les honoraires, représentant 14 % de la somme, sont élevés. Il aimerait également connaître la manière dont le montant de CHF 1'000'000 s'articule par rapport au coût total du projet.

M. J.L. Sansonnens répond que, même si le montant de la location peut sembler élevé, ce qui engendre des coûts importants, ce sont les travaux de préparation, notamment les fondations, le raccordement à l'eau et le transport des pavillons. Concernant les honoraires, il rappelle que le BAMO F-Partenaires SA est une entreprise efficace qui réalisera les travaux selon un calendrier serré permettant une avancée rapide. La municipalité les rencontre toutes les deux semaines, et un comité de pilotage (Copil) se réunit chaque mois. Le montant de CHF 1'000'000 ne fait pas partie du crédit de construction.

M. F. Renkens souhaite savoir à quoi correspond le montant de CHF 9'000'000 qu'il a en tête.

Mme C. Murisier précise que CHF 1'100'000 correspond au crédit d'étude.

M. F. Renkens demande ensuite s'il existe déjà un montant prévu pour le projet final.

M. J-L. Sansonnens explique qu'ils sont actuellement dans la phase de l'avant-projet, et qu'aucun montant précis n'a encore été établi.

M. D. Gatfield précise le mécanisme de répartition des coûts entre les quatre communes, indiquant qu'il s'agit de sommes temporaires qui seront en partie récupérées.

Mme C. Murisier ajoute qu'au niveau de l'Asicc, comme il s'agit de location, les coûts seront inclus dans les

Conseil Communal de Jongny
amortissements répartis entre les quatre communes.

M. A. Motamed juge que le rapport de la commission ad hoc est complet, mais il souligne qu'une question technique concernant le manque de place a été posée et que la réponse fournie par la municipalité lui semble superficielle.

La parole n'est pas plus demandée. Le président M. G. Mischler passe au vote.

Le préavis 08/2024 est accepté par 37 oui et 1 abstention

11. Communications éventuelles des délégués auprès des commissions permanentes

Mme C. Ansermoz informe que l'Asicc s'est réunie le 25 septembre à Corseaux et qu'elle a validé le budget 2025. Elle ajoute qu'il y a des nouveautés importantes à signaler. Pour la première fois, le budget 2025 inclurera le préscolaire dans le budget de l'Asicc plutôt que dans celui de la commune. L'Asicc va ainsi créer son propre réseau au niveau du préscolaire, alors qu'auparavant, elle faisait partie du réseau Lac et, encore plus tôt, du réseau Rêve. Elle souligne que cette évolution est une grande nouveauté. Elle mentionne également que deux garderies font déjà partie du cercle de l'Asicc et qu'une troisième ouvrira à l'été 2025 au Mont-Pélerin, offrant une capacité de 44 places, ce qui contribuera à réduire la liste d'attente.

Elle précise que l'Asicc se professionnalise, comptant désormais plus de 120 employés. Un chef de service prendra ses fonctions en janvier 2025, et un nouveau responsable des ressources humaines commencera en octobre 2024. Un nouveau plan comptable, MCH2, sera également mis en place, permettant plus de transparence et de détails, notamment le coût séparé de chaque structure. Le budget total s'élève à CHF 11'000'700, dont CHF 3'500'000 pour le préscolaire et l'accueil familial de jour. Pour Jongny, cela représente un montant de CHF 2'419'730.

Enfin, elle mentionne que l'acceptation des nouveaux statuts a entraîné une augmentation du nombre de délégués, proportionnellement au nombre d'habitants. Pour Jongny, cela signifie l'ajout d'un nouveau membre et de deux suppléants.

12. Divers et propositions individuelles

M. J-E. Taverney informe que la société Jongny'vents organise un tournoi d'uni hockey le 24.11.24

Mme M. O. Gubler souhaite savoir si grâce à la nouvelle structure préscolaire, la liste d'attente sera résorbée.

Mme C. Murisier souhaite apporter une rectification. Elle précise que l'Asicc est effectivement en train de constituer son propre réseau, qui sera opérationnel en janvier 2025. La structure Ondine fera partie de ce réseau, ce qui permettra de bénéficier de subventions et de réduire les coûts pour les communes. Pour pouvoir bénéficier

de ces subventions, il est nécessaire qu'il y ait un accueil parascolaire au sein de la structure. L'accueil en milieu familial restera sous la gestion du réseau de La Tour-de-Peilz. Actuellement, il n'y a que 15 places disponibles pour les communes du cercle, ce qui n'est pas suffisant. Des discussions sont en cours avec la FAJE pour trouver davantage de personnes, car l'accueil familial est également très important, avec de nombreux enfants placés dans ce type de structure. La prochaine ouverture ne permettra pas d'absorber l'ensemble de la liste d'attente. Les difficultés sont particulièrement présentes au niveau de la nurserie. Le taux de remplissage n'atteint pas 100 %, car la principale difficulté est de garantir une place dans les groupes qui suivent la nurserie. Le taux de couverture attendu par le canton est d'environ 70 à 80 %

M. M. Paquier sollicite des précisions concernant le licenciement du nouveau directeur de la structure des Écureuils, ainsi que sur la communication succincte qui a suivi. Il souhaite des explications au sujet de cette mise en congé.

Mme C. Murisier précise qu'il ne s'agissait pas d'un problème de fond concernant un danger pour les enfants, mais plutôt d'une rupture du lien de confiance pendant la période d'essai. Elle annonce l'engagement d'une nouvelle directrice, qui prendra ses fonctions dès la semaine prochaine. Cette dernière a déjà occupé un poste de directrice d'institution auparavant.

Mme V. Petignat souhaite revenir sur un atelier proposé à la population en 2019 par Espace Suisse, une entreprise experte en urbanisme, portant sur l'aménagement de la commune, en particulier le cœur du village. Elle s'interroge sur les raisons de l'absence du rapport d'Espace Suisse et de la position de la municipalité sur le site de la commune. Elle explique avoir dû demander ces documents par e-mail, alors que la municipalité, et plus particulièrement sa syndique, s'était engagée dans le *Jongny Flash* de décembre 2020 à publier ces résultats en raison de : elle cite « leur caractère important pour la population ». Elle souhaiterait également connaître quelles sont les propositions qui seront suivies par la commune.

Mme N. Pointet répond que le rapport a bien été transmis à Mme Petignat conformément à sa demande. Toutefois, elle s'engage à ce qu'il soit publié sur le site de la commune. Elle souligne que la démarche initiée par Espace Suisse était très intéressante pour la commune. Les thématiques avaient été définies par Espace Suisse, mais certaines, comme la synergie avec la commune de Chardonne, ne dépendent pas uniquement de Jongny. Elle indique que la signalétique sera améliorée pour permettre aux marcheurs, ainsi qu'aux enfants, d'utiliser plus facilement les sentiers pédestres pour se rendre à l'école à pieds. En ce qui concerne le centre du village, une réflexion est en cours dans le cadre de la nouvelle construction, en collaboration avec l'architecte paysager.

Mme V. Petignant trouve qu'il serait intéressant de consulter la population sur l'aménagement du centre en lien avec cette nouvelle construction.

Mme C. Genovese informe l'assemblée qu'un spectacle aura lieu samedi 12 octobre dans la salle « c'est dans ma tête, porte ouverte dès 18h »

Conseil Communal de Jongny
Mme C. Murisier remercie l'assemblée pour l'acceptation du préavis 12/2023.

La parole n'est plus demandée, Le Président M. Grégory Mischler lève la séance.

La séance est levée à 21h16

Le président Grégory Mischler



La Secrétaire Sandrine Félix

